

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Cilento (Italie) [site mixte]

N°842

Identification

<i>Bien proposé</i>	Parc national du Cilento et du Val de Diano
<i>Lieu</i>	Province de Salerne, région de Campanie
<i>Etat Partie</i>	Italie
<i>Date</i>	4 juillet 1996

Justification émanant de l'Etat Partie

Le Parc national du Cilento est le résultat de l'œuvre conjointe de la nature et de l'homme. Il entre dans la catégorie des paysages évolutifs, fruit des exigences historiques, sociales, économiques, artistiques et spirituelles et doit sa forme actuelle en association et réponse à son environnement naturel. De nos jours, ce paysage vivant continue de jouer un rôle actif dans la société contemporaine tout en conservant ses caractéristiques traditionnelles d'origine pour l'organisation du territoire, les voies de communication, le mode de culture et le modèle d'établissement humain. Comme les espèces naturelles et les milieux géographiques, les êtres humains ont trouvé dans ces lieux des points de rencontre, d'interaction et de fusion. Le Cilento représente le point d'intersection entre mer et montagne, Atlantique et Orient, cultures nordique et africaine ; il a donné naissance à divers peuples et civilisations et en conserve les traces évidentes dans ses caractéristiques distinctives. Situé au cœur de la Méditerranée, il en est le Parc par excellence, puisque l'aspect le plus typique de cette mer concerne l'interpénétration des milieux et la diversité, ainsi que le rapprochement des peuples.

[Note : cette justification concerne l'ensemble du parc national proposé pour inscription. A ce stade de la présente évaluation, l'ICOMOS se concentre sur les aspects culturels de cette proposition d'inscription de site mixte.]

En tant que bien culturel, le parc du Cilento répond aux critères suivants :

Critère iii : il apporte un témoignage exceptionnel sur la tradition culturelle et la civilisation des anciennes populations méditerranéennes de par son système de voies de circulation, d'établissements humains, de sanctuaires encore

debout et de vestiges archéologiques intacts ;

Critère iv : il s'agit d'un exemple éminent de la civilisation et de l'architecture urbaines qui illustrent la première colonisation grecque de l'Italie, la *Magna Grecia*.

Critère v : il s'agit d'un exemple éminent d'établissement humain et d'utilisation de l'espace représentatif de la culture médiévale conjuguant systèmes de parcours et organisation du territoire remontant à la plus haute antiquité et à la préhistoire.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, les éléments culturels de cette proposition d'inscription constituent une série d'*ensembles*. Toutefois, dans son évaluation l'ICOMOS a également traité ce bien en tant que paysage culturel (voir "Caractéristiques", ci-dessous).

Histoire et description

Histoire

Des recherches archéologiques montrent que la première occupation humaine identifiée dans cette région remonte à plus de 250 000 ans, au Paléolithique inférieur lorsque l'*Homo erectus* vivait dans des grottes le long de la côte. Au Paléolithique moyen, l'*Homo Neanderthalensis* s'installe dans la région et plusieurs objets fabriqués datant de la culture moustérienne sont retrouvés dans divers sites. L'*Homo sapiens sapiens* remplace son cousin de Néandertal pendant le Paléolithique supérieur et s'établit de façon saisonnière pendant cette période et la suivante, le Mésolithique.

Pendant le Néolithique, la qualité des terres et du climat favorisent l'introduction d'une agriculture sédentaire. Les vestiges d'obsidienne provenant des îles Lipari indiquent que le commerce maritime débute à cette période, soutenu par les ports relativement dynamiques de la côte lucanienne et les voies de communication offertes par la topographie surplombant les vallées fluviales. On a découvert un certain nombre d'établissements néolithiques sur toute l'aire du parc. La culture de Gaudio, qui s'impose sur une très vaste partie de la Lucanie et de la Calabre, contribue à définir le rôle spécifique du Cilento dans la pénétration de cultures méditerranéennes plus avancées dans la péninsule italienne.

Pendant les âges du Bronze et du Fer, des petits groupes de guerriers et de marchands arrivent dans la région à la recherche de métaux tout en introduisant des technologies avancées. Par la suite, les populations éparpillées dans la région se rassemblent en groupes ethniques plus importants, entraînant l'apparition d'une structure sociale et économique de type proto-urbain. Le pastoralisme de transhumance,

probablement en provenance du nord, s'établit avec succès au début du 2ème millénaire avant J.-C., amenant de profondes mutations des établissements humains, surtout à l'intérieur des terres.

A la fin du 2ème millénaire, le commerce avec Mycènes avait pris de l'essor et de nombreux éléments sophistiqués apparaissent, empruntés à la culture et à la technologie de la Grèce de l'âge du Bronze récent. Avec la chute de Mycènes, les échanges avec l'est de la Méditerranée déclinent sensiblement pour laisser place à un commerce actif dans la péninsule elle-même, puisque le Cilento constituait également une zone frontière importante avec les cultures étrusques du nord de l'Italie. Du IXe au VIIe siècle avant J.-C., une communauté guerrière aristocrate, la culture villanovienne, originaire de la région de Bologne, marque de son empreinte le paysage et l'utilisation de celui-ci.

La colonisation grecque débute à la fin du VIIIe siècle avec l'émergence d'établissements côtiers à Agropoli et Poseidônia (Paestum) dans la partie nord du Cilento. Fondée en 540 avant J.-C., Elea (Velia) devait devenir l'un des centres du savoir les plus influents du monde antique. L'école d'Elea, basée sur l'affirmation de l'identité et l'éternité de l'esprit, est fondée par Xénophane de Colophon, avant d'être dirigée par Parménide et Zénon. Cette école était surtout reconnue pour l'élaboration de méthodes expérimentales, notamment en astronomie et en médecine.

A la fin du Ve siècle avant J.-C., les Lucaniens de l'arrière-pays, menés par les rois bergers qui ont adopté le mode de vie grec, luttent avec brio contre la ligue des cités côtières grecques, à l'exception d'Elea, qui certainement avait été épargnée pour servir de liaison commerciale avec les autres colonies grecques autour de la Méditerranée. Une nouvelle culture urbaine se développe, de nombreuses villes nouvelles voient le jour et de vastes zones de forêt sont abattues pour laisser place à l'agriculture et à la plantation d'oliviers et de vignes.

A la fin du IIIe siècle avant J.-C., la région ne peut éviter l'intégration aux territoires de Rome. Le réseau de voies principales établi par les Romains remplace l'ancien système de routes traversant le Cilento, plongeant ainsi les villes de l'intérieur des terres dans l'oubli. Il faudra attendre la chute de l'Empire romain occidental et la dégradation des routes et des ponts pour que le réseau de communication et le site d'habitation initiaux réalisent finalement leur destinée. Pendant le moyen âge, châteaux féodaux et fondations religieuses sont édifiés dans la structure territoriale pré-romaine, les villes grecques et lucaniennes reprennent de l'essor et le paysage qui en découle a survécu jusqu'à ce jour.

Description

Le Parc national du Cilento, essentiellement montagneux, est ponctué de plusieurs vallées fluviales descendant vers la mer Tyrrhénienne. A l'est, les massifs sont formés de calcaire et de dolomite, tandis

qu'à l'ouest, ils sont plus hétérogènes, avec divers types de roches stratifiées : grès, argile calcaire, quartz, conglomérats, etc.

La région du Cilento se définit par ses caractéristiques naturelles : la mer Tyrrhénienne et les fleuves Sele et Tanagro, l'ample courbe du Val de Diano traversée par les eaux supérieures du Tanagro. Le massif Alburni se situe entre le Tanagro et le Calore, affluent du Sele. Deux autres massifs, le Monte Stella et le Monte Sacro ou Monte Gelbison, sont séparés par le fleuve Alento qui débouche dans la mer à proximité d'Elea (Velia) et le fleuve Mingaro dont l'embouchure se situe au sud du promontoire de Palinuro.

A la fin de la préhistoire, des voies de communication sont établies le long des crêtes des chaînes montagneuses; elles seront de nouveau empruntées au moyen âge, fait qui sera clairement démontré par l'emplacement des nombreux sites préhistoriques et protohistoriques découverts ainsi que des villes et des châteaux médiévaux.

Paestum, la ville grecque de Poseidônia, est sans conteste le site le plus remarquable du point de vue archéologique. N'étant pas située sur les principales voies de communication romaines, elle connaît un déclin lent et irréversible pour être finalement abandonnée au début de l'époque médiévale. Ses vestiges sont redécouverts au XVIIIe siècle et des fouilles systématiques débutent au début du XXe siècle.

A l'intérieur des murs de la ville, qui s'étendent sur plus de cinq kilomètres, plusieurs édifices publics exceptionnels sont mis au jour entre l'axe principal nord-sud (*cardo maximus*) et la Voie sacrée. Les trois temples consacrés à Héra, Cérès et Poséidon constituent les constructions les plus imposantes.

Le plus ancien, le temple d'Héra, considéré à tort comme une basilique au XVIIIe siècle, a conservé ce nom depuis lors. Comme les autres temples du site, il est de style dorique. Ses colonnades impressionnantes ont survécu mais l'absence de son fronton, effondré à l'époque médiévale, est à l'origine de l'interprétation erronée selon laquelle ce monument relèverait du domaine laïque. Le temple dit de Cérès (probablement dédié à Athéna) date de 500 avant J.-C. environ. Ses dimensions et l'utilisation de l'espace, dans le plus petit temple de Paestum, sont supérieures à celles du temple d'Héra. S'il a résisté au temps, c'est grâce à sa conversion en église au début du moyen âge. L'architecte du temple de Poséidon (en réalité également dédié à Héra), au milieu du 5ème siècle avant J.-C., s'est nettement inspiré, dans le style et l'aspect, du Parthénon d'Athènes. C'est le plus grand, le plus accompli et le mieux préservé des temples de Paestum.

Les vestiges du forum romain construit au-dessus de l'agora grecque ont fait l'objet de fouilles et sont exposés au public. Ce large espace ouvert est entouré d'édifices publics appelés *bouleuterion* (salle du conseil), *curia* (palais de justice) et *maccelum*

(marché couvert). Les fouilles ont également permis de dévoiler une partie de l'amphithéâtre romain.

Le site d'Elea/Velia fut nettement moins épargné. Sa caractéristique dominante, la Porta Rosa, est l'exemple le plus ancien et le plus complet d'une porte voûtée grecque. Datant de 350 avant J.-C. environ, elle est creusée dans l'enceinte de pierre massive de la ville. On remarquera également les murs défensifs imposants de l'acropole datant du 6^{ème} siècle avant J.-C., la rue magnifiquement pavée et les vestiges de plusieurs temples. Sur l'acropole, autrefois surmontée d'un château normand, se trouvent les fondations des premières maisons construites par la colonie phocéenne au moment de son établissement au 6^{ème} siècle avant J.-C. et dont la forme est caractéristique de leur territoire d'origine, l'Asie Mineure.

Lorsque les derniers habitants de Velia quittent le site côtier où ils sont installés, ils fondent une nouvelle ville dans les terres. Novi Velia est typique des villes médiévales du Cilento dont beaucoup se situent sur des sites lucaniens pré-romains. Ces villes sont construites sur des sites stratégiques situés sur des hauteurs et sur d'anciennes voies de communication le long des arêtes des montagnes. Les habitations se regroupent autour d'un château ou d'une tour de guet, l'autre point important étant l'église, ou parfois un groupe monastique. A l'extrémité nord du parc, Sicignano degli Alburni représente une illustration parfaite de ce type de village.

Parmi les établissements monastiques, celui de la Certosa di San Lorenzo, située à Padula dans le Val de Diano, est le plus remarquable. Son édification débute en 1306, mais son style actuel est essentiellement baroque de par certains éléments du XVII^e et XVIII^e siècle, reflétant dans son aspect la forme du gril de fer sur lequel son saint patron, Saint Laurent, fut martyrisé. Elle abrite de nos jours le musée archéologique des antiquités de Lucanie.

Gestion et protection

Statut juridique

Le Parc national du Cilento et du Val de Diano est protégé par deux lois italiennes. Les zones naturelles sont protégées par la loi N°394/1991 qui assure un contrôle sévère sur les zones classées. Un décret présidentiel de juin 1995 établit le parc et garantit la protection de l'environnement comme du patrimoine bâti ; il encourage par ailleurs la conservation du paysage culturel dans un programme de développement durable.

Les sites archéologiques sont protégés par la loi fondamentale italienne N°1089/1939 garantissant la protection du patrimoine culturel. De lourdes peines sont prévues en cas de violation de ces dispositions.

Gestion

La propriété des biens de la zone proposée pour

inscription est à la fois privée et publique.

La gestion du parc incombe à l'administration Ente Parco Nazionale di Cilento e il Val de Diano, organisme public doté d'un président à plein temps et d'une équipe de spécialistes. Les travaux sont supervisés par un conseil d'administration, comprenant des représentants d'institutions et d'autorités nationales, régionales et locales, ainsi que par un groupe de gestion composé de cadres supérieurs, d'experts-conseils et d'autres spécialistes. Le Parc est sous l'égide du ministère de l'Environnement, dont l'aval est nécessaire pour toute activité à l'intérieur du parc risquant de compromettre sa qualité ou son aspect. Le ministère coopère également étroitement et harmonieusement avec les autorités des communes situées entièrement ou partiellement dans l'enceinte du parc ; celles-ci le soutiennent d'ailleurs activement dans sa tâche, de même que le gouvernement provincial de Salerne.

Selon la loi italienne sur l'urbanisme, chaque commune doit élaborer un *Piano Regolatore Generale* (Plan général de développement urbain), ce qui n'a pas été fait. Toutefois, en matière d'urbanisme, les pouvoirs des autorités du Parc l'emportent sur ceux des communes. Il convient également de noter que dans sa majeure partie, le Parc bénéficie du statut de forêt nationale, tombant ainsi sous le contrôle de la loi italienne sur les forêts.

Actuellement, la documentation relative à la présentation du parc en est à ses balbutiements. Toutefois, un programme ambitieux prépare activement toute une série de guides différents destinés au grand public, aux jeunes, aux spécialistes, etc.. De même, aucun des deux sites archéologiques ne dispose pour le moment d'une documentation de qualité, mais là encore, on prévoit d'éditer toute une gamme de documents.

Aucune pièce justificative relative au plan de gestion du parc n'a été versée au dossier de proposition d'inscription. Cependant, le plan prévu en est au stade final de la préparation ; certaines indications ont d'ailleurs été transmises à la mission d'expert de l'ICOMOS (voir plus loin), qui a demandé que de plus amples détails soient envoyés à Paris.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

Aucune information relative à l'historique de la conservation du parc n'a été versée au dossier de proposition d'inscription. Toutefois, des travaux considérables ont été effectués sur les sites archéologiques et à la Certosa di San Lorenzo. Les trois temples de Paestum font l'objet d'une campagne de restauration et de conservation désormais bien avancée et un groupe de villas urbaines a déjà bénéficié d'un programme complet de restauration. A Velia, les thermes romains et la monumentale Porta Rosa ont été entièrement restaurés et préservés et la tour médiévale de l'acropole est actuellement en

travaux. Tous ces projets ont bénéficié d'un financement de l'Union Européenne.

Durant la dernière décennie, la Soprintendenza a permis de restaurer la Certosa di Padula dans toute sa splendeur. Une zone limitée reste encore à traiter, et des projets sont en préparation pour une reconversion pratique des pièces de l'étage supérieur autour du cloître principal.

Authenticité

Le degré d'authenticité des éléments culturels du parc est élevé. Jusqu'à une période assez récente, les problèmes économiques et sociaux frappant les villages et hameaux situés dans le Parc ont finalement empêché que quelques interventions ne viennent compromettre gravement le degré d'authenticité du lieu.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expert de l'ICOMOS a visité Cilento en février 1998.

Caractéristiques

Ce bien fait l'objet d'une proposition d'inscription en tant que site mixte sur la base de critères naturels et culturels. Si seuls les critères culturels sont pris en compte, il doit être considéré comme paysage culturel, ce qui est sous-entendu dans le dossier de proposition d'inscription. Il constitue un excellent exemple de paysage culturel relique tel que défini dans le paragraphe 39 (ii) des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial*.

En tant que tel, ce site possède des qualités élevées en matière de variété et d'intégrité ainsi qu'une dimension historique considérable. Le paysage a conservé des traces remarquables de sa structure et de son utilisation à la préhistoire et au moyen âge, lorsque les arêtes des montagnes faisaient office de voies de communication et de routes commerciales. D'autres événements laisseront des traces profondes, notamment lorsque ces routes tombent à l'abandon pendant la période romaine, avec l'assèchement du Val de Diano et la construction d'une autre grande route le long de ce dernier pour relier Capoue à la Sicile, avant de revenir aux marécages après la chute de l'Empire romain occidental.

Le site archéologique de Paestum revêt une valeur exceptionnelle d'une part pour le génie créateur des architectes de ses grands temples doriques et d'autre part pour les informations qu'il livre sur la transition de la Magna Grecia à l'Empire romain.

Analyse comparative

Le dossier de proposition compare le Cilento avec les sites de Hierapolis-Pamukkale (Turquie) et des

Météores (Grèce) comme "œuvre conjointe de l'homme et de la nature", selon les termes de l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial. Cependant, le caractère exceptionnel et la diversité de ses vestiges archéologiques le classe au-dessus de ces deux sites.

L'ICOMOS considère qu'il serait plus opportun de le comparer avec le site de la Côte amalfitaine, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1997. Il s'agit là aussi d'une zone escarpée partant de la côte vers les crêtes et les sommets, chargée d'une longue histoire qui se reflète dans ses établissements humains comme dans ses formes traditionnelles d'agriculture. Toutefois, l'intérêt historique de ce site n'égale pas celui du Cilento, spécifique et unique de par sa continuité de la préhistoire au moyen âge, mais surtout grâce à l'époque fondamentale de la Magna Grecia et aux anciennes voies.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

La Certosa di Padula n'était pas incluse dans la zone proposée pour inscription. L'ICOMOS avait recommandé de l'y ajouter, en tant qu'étape ultime de l'évolution du paysage de la région du Cilento. Il avait également été demandé à l'Etat Partie d'inclure dans la zone proposée la ville de Teggiano, fondée par les Romains et située sur le flanc est de la zone du Cilento, car elle constitue un lien essentiel avec le Val de Diano et les villes situées au-delà.

Lors de la réunion de juin, le Bureau avait renvoyé cette proposition d'inscription à l'Etat Partie, en demandant des informations sur le projet de plan de gestion et une délimitation révisée de la zone proposée pour inscription, afin d'inclure la Certosa di Padula et Teggiano. L'Etat Partie a accédé à cette demande et fourni les informations révisées nécessaires que l'ICOMOS a jugées acceptables.

Brève description

La zone du Cilento constitue un paysage culturel de qualité exceptionnelle qui reflète de façon frappante son évolution historique remarquable en tant que voie majeure dans les domaines du commerce, mais aussi de l'interaction culturelle et politique durant la préhistoire et le moyen âge, grâce à ses ensembles impressionnants de sanctuaires et d'établissements éparpillés le long de trois chaînes de montagnes sur un axe est-ouest. Frontière entre les colonies grecques de la Magna Grecia et les peuples indigènes étrusques et lucaniens, le site conserve les vestiges de deux cités classiques fondamentales.

Recommandation

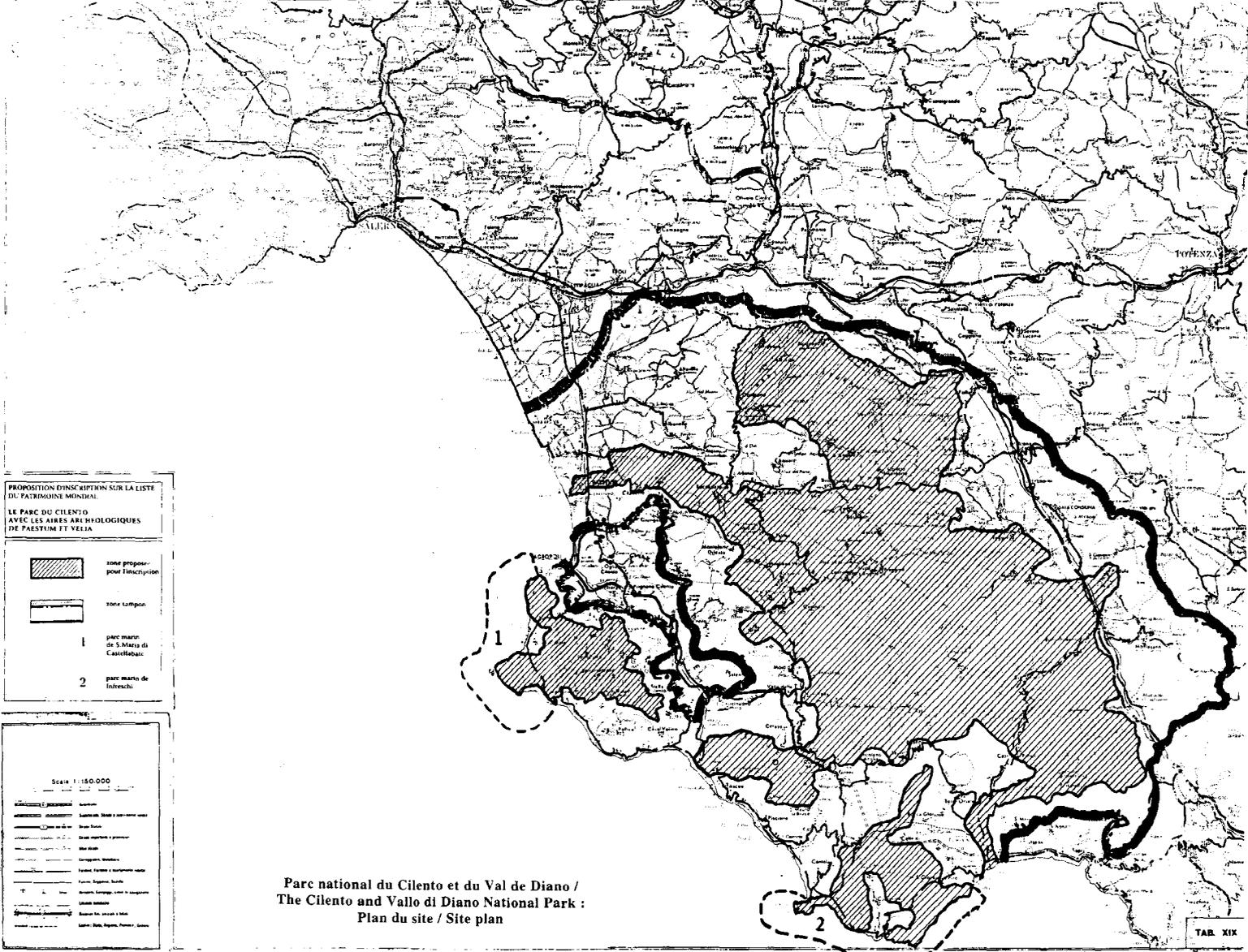
Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères iii et iv* :

Critère iii : durant la période préhistorique, et de nouveau pendant le moyen âge, la région du

Cilento se distingue de manière frappante en tant que voie indispensable aux communications culturelles, politiques et commerciales, exploitant les crêtes des chaînes de montagnes d'est en ouest et créant ainsi un paysage culturel d'importance et de qualité exceptionnelles.

Critère iv : durant deux épisodes de l'évolution des sociétés humaines dans la région méditerranéenne, la zone du Cilento a représenté l'unique moyen de communication fiable entre la mer Adriatique et la mer Tyrrhénienne en Méditerranée centrale, ce que le paysage culturel relique d'aujourd'hui illustre avec éclat.

ICOMOS, octobre 1998



PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL

LE PARC DU CILENTO
AVEC LES AIRES ARCHÉOLOGOUES
DE PAESTUM ET VELIA

 zone proposée pour l'inscription
 zone tampon
 1 parc marin de S. Maria di Castellabate
 2 parc marin de Ischia

Scale 1:150,000

- - - - - Frontière administrative
 - - - - - Frontière communale
 - - - - - Frontière provinciale
 - - - - - Frontière régionale
 - - - - - Frontière nationale
 - - - - - Frontière internationale
 - - - - - Frontière maritime
 - - - - - Frontière terrestre
 - - - - - Frontière fluviale
 - - - - - Frontière lacustre
 - - - - - Frontière littorale
 - - - - - Frontière côtière
 - - - - - Frontière insulaire
 - - - - - Frontière archéologique
 - - - - - Frontière historique
 - - - - - Frontière culturelle
 - - - - - Frontière scientifique
 - - - - - Frontière économique
 - - - - - Frontière sociale
 - - - - - Frontière politique
 - - - - - Frontière juridique
 - - - - - Frontière religieuse
 - - - - - Frontière linguistique
 - - - - - Frontière ethnique
 - - - - - Frontière dialectale
 - - - - - Frontière toponymique
 - - - - - Frontière onomastique
 - - - - - Frontière lexicologique
 - - - - - Frontière sémantique
 - - - - - Frontière pragmatique
 - - - - - Frontière stylistique
 - - - - - Frontière générique
 - - - - - Frontière spécifique
 - - - - - Frontière générique
 - - - - - Frontière spécifique

Parc national du Cilento et du Val de Diano /
The Cilento and Vallo di Diano National Park :
Plan du site / Site plan